COUP DE POUCE BAFA PAR LA VILLE D'AIX-NOULETTE

La ville d'Aix-Noulette aide au financement du BAFA à hauteur de 200 € par module théorique (dans la limite de 2 par bénéficiaire). En contrepartie, un engagement bénévole de 30h est nécessaire. Plus d'informations en contactant la mairie au 03 21 72 66 44

https://www.aix-noulette.fr/ville-citoyenne/bafa-permis/

Ville d'Aix-Noulette - Mairie:
7 route de Béthune
62160 - Aix-Noulette
https://www.aix-noulette.fr/